



Négociations Annuelles Obligatoires

6 novembre 2023

La Direction a présenté sa première proposition :

NON CADRES

- Augmentation générale : **3,80 %** au 1/01/24
- Augmentation Individuelle : **0,80 %** au 1/04/24
- dont Budget égalité professionnelle : **0,30 %** (géré par les RH)

CADRES

- Augmentation générale : **1,50 %** au 1/01/24
- Augmentation individuelle : **3,10 %** au 1/07/24

MESURES COMPLEMENTAIRES :

Budget de 0,1 %

- **2€** de prise en charge par l'employeur d'une partie de l'augmentation des cotisations mutuelle (prévision 2024 : + 7,50 %)
- Indemnités de déplacement professionnel et autres primes : à discuter.

La Direction des Ressources Humaines n'hésite pas à nous proposer une enveloppe globale de 4,7 % alors qu'elle nous présente une inflation à 5 % !

Cette proposition est très éloignée de nos revendications et n'est pas suffisante pour compenser l'augmentation du coût de la vie et prendre en considération l'implication et l'investissement des salariés.

PROCHAINE RÉUNION LE 9 NOVEMBRE à 10h30